

## Réunion du Groupe consultatif



*M. Ben Sanders, Mme Peggy Mason, ambassadrice au désarmement, M. Don McPhail et le professeur Ashok Kapur à la réunion du Groupe consultatif, tenue à Cornwall les 11 et 12 janvier 1990.*

Le Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements s'est réuni à Cornwall en Ontario, les 11 et 12 janvier pour discuter du "Régime de non-prolifération nucléaire: options pour le Canada". Le Groupe consultatif se compose d'une soixantaine de Canadiens qui se réunissent régulièrement sous la présidence de l'ambassadeur au désarmement dans le but de conseiller le gouvernement sur ses politiques relatives au contrôle des armements et au désarmement. On compte parmi ses membres des universitaires, des chercheurs privés, d'anciens fonctionnaires fédéraux, des particuliers et des représentants d'organisations non gouvernementales; ceux-ci partagent tous un vif intérêt et des connaissances précises sur le contrôle des armements et le désarmement.

Le sujet des consultations du mois de janvier a été choisi en fonction de la Quatrième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui se tiendra prochainement. L'ambassadrice au désarmement, Mme Peggy Mason, qui dirigera la délégation canadienne à la Conférence d'examen — prévue pour le 20 août à Genève — a fait remarquer dans son allocution d'ouverture que le renforcement du régime de non-prolifération nucléaire est l'une des grandes priorités du Canada dans le domaine du contrôle des armements et

du désarmement. Elle a demandé au Groupe de définir et d'évaluer un éventail de possibilités d'action que le Canada pourrait envisager dans les trois secteurs suivants: garanties et promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire; adhésion universelle au TNP; et ajouts au TNP et autres solutions.

Afin de donner le ton aux discussions des ateliers, trois conférenciers ont entretenu le Groupe du Traité proprement dit. M. Don McPhail, chef de la délégation canadienne à la Conférence d'examen du TNP tenue en 1980, et actuellement conseiller spécial au Bureau du Conseil privé à Ottawa, a déclaré que le TNP, quoiqu'il demeure un outil imparfait, avait contribué à circonscrire la prolifération et continuait d'être un élément essentiel de la sécurité et de la stabilité internationales à l'époque nucléaire. M. Ashok Kapur, du Département de sciences politiques de l'Université de Waterloo, s'est démarqué de ce point de vue, affirmant que le TNP n'avait que fort peu réduit les activités des États résolus à développer leur capacité nucléaire, et qu'en conséquence, la politique canadienne ne devrait pas lui accorder autant d'importance. M. Ben Sanders, président du Programme pour la promotion de la non-prolifération nucléaire à New York, a soutenu que le monde était inconcevable sans le TNP. Selon lui, s'il est vrai que le Traité n'a

pas comblé toutes les attentes, il s'est malgré tout révélé fort utile et son avenir est prometteur si l'on s'emploie à le défendre.

Au terme de maintes délibérations tant dans les ateliers que dans les séances plénières, le Groupe a présenté une série de possibilités d'action, dont la majorité se regroupent sous six thèmes généraux.

Tout d'abord, le Groupe a demandé que l'on prenne davantage conscience des motifs sous-jacents pouvant inciter les États à produire des armes nucléaires, et a proposé que soient élaborées et appliquées des politiques susceptibles de réduire ces motifs. C'est dans cet ordre d'idées qu'ont été présentées diverses propositions visant la conclusion d'arrangements relatifs à la sécurité régionale, l'établissement de zones dépourvues d'armes nucléaires, et l'application de mesures de confiance régionales. Reprenant le même thème, certains étaient d'avis que le Canada et les Nations Unies devraient jouer un rôle plus important au chapitre de la sécurité régionale, notamment grâce aux mesures de maintien de la paix.

Deuxièmement, le Groupe était d'avis que le Canada devrait appuyer l'établissement de mesures d'incitation et de dissuasion afin d'encourager l'adhésion et de décourager la non adhésion au régime de non-prolifération nucléaire. À ce propos, un grand nombre de participants ont préconisé l'utilisation des conditions actuelles d'échanges nucléaires, l'aide au développement et le réaménagement de la dette pour promouvoir un plus grand respect des principes et des pratiques du régime.

Troisièmement, le Groupe a allégué que le Canada devrait faire pression sur les États fournisseurs afin qu'ils observent une ligne de conduite plus uniforme. De nombreux participants ont recommandé d'intensifier les politiques visant à encourager les pays fournisseurs à demander davantage de garanties en ce qui concerne les transferts de matières et de technologies nucléaires.

Quatrièmement, le Groupe a fait remarquer qu'il était vital pour la bonne marche du régime de non-prolifération, de consolider l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il a